

Avantages du portage salarial pour les entreprises aujourd'hui

Le portage salarial, une opportunité pour les entreprises ?

"Le portage salarial est un ensemble de relations contractuelles organisées entre une entreprise de portage, une personne portée et des entreprises clientes comportant pour la personne portée le régime du salariat et la rémunération de sa prestation chez le client par l'entreprise de portage".

Article L1251-64 du Code du travail.

Obtenir les compétences dont vous avez besoin immédiatement, sans augmenter vos effectifs c'est l'opportunité que vous offre le portage salarial :

- 1- Flexibilité :** Le portage salarial vous permet de faire appel à un consultant (conseil, management, formation) en fonction de vos besoins et de vos variations d'activité. Vous définissez la durée de la mission les objectifs et les modalités de travail directement avec le consultant porté.
- 2- Simplicité de gestion:** Vous signez un contrat de prestation à destination de Cadres en Mission qui vous envoie une facturation conforme. Cadres en Mission est l'employeur du consultant porté et vous devenez notre client. Par conséquent vous n'augmentez pas vos effectifs ni vos charges sociales.
- 3- Immédiateté :** Les consultants sont nombreux en portage salarial, Cadres en Mission représente un vivier de plus de 700 consultants en activité dans des domaines d'activités variés. Il y a forcément sur le marché les compétences dont vous avez besoin immédiatement.
- 4- Expertise et compétences :** Les consultants sont généralement d'anciens cadres possédant un bagage professionnel conséquent et souhaitant le mettre à disposition d'entreprises. Leur analyse est basée sur des années de pratiques en entreprise et une véritable pédagogie du conseil.
- 5- Analyse Externe :** Le portage Salarial c'est également l'occasion d'obtenir un avis externe sur la situation actuelle de votre entreprise, et d'envisager les problèmes ou les améliorations pouvant être mises en place.
- 6- Maîtrise des coûts :** Le budget de la mission est défini à l'avance et n'entraîne pas de coûts supplémentaires. Faire appel au portage salarial permet d'éviter l'augmentation des charges fixes de l'entreprise liée à une embauche.